

PERIMETRE DU QUARTIER

Yvelines (78)

Commune : **Mantes-la-Jolie.**

Z.R.U. : **Le Val Fourré.**

1106010

n° d'ordre : 540

PERIMETRE RUE PAR RUE* :

Nombre de pages : 1

Secteur 1 : le Val Fourré

- Du boulevard Sully jusqu'à la rue Jean de la Pérouse
- Rue Jean de la Pérouse jusqu'à la rue Duguay Trouin
- Rue Duguay Trouin jusqu'à la limite est des parcelles section AX 559 et AX 558
- Limite est des parcelles section AX 559 et AX 558 jusqu'à la rue des Garennes
- Rue des Garennes jusqu'à la limite est de la parcelle section AX 124
- Limite est de la parcelle section AX 124 jusqu'à la limite sud des parcelles section AX 125, AX 126, AX 127
- Limite sud des parcelles section AX 125, AX 126, AX 127 jusqu'à la limite nord de la parcelle section AX 135
- Limite nord de la parcelle section AX 135 jusqu'à la limites nord et est de la parcelle section AX 657
- Limites nord et est de la parcelle section AX 657 jusqu'à la traversée de la rue Emile Reaubourg
- Traversée de la rue Emile Reaubourg jusqu'à la limite est de la parcelle section AY 88
- Limite est de la parcelle section AY 88 jusqu'aux limites nord et est des parcelles section AY 81 et AY 80
- Limites nord et est des parcelles section AY 81 et AY 80 jusqu'à la rue M. Fouqué
- Rue M. Fouqué jusqu'à la limite est de la parcelle section AY 172
- Limite est de la parcelle section AY 172 jusqu'au boulevard du Maréchal Juin
- Boulevard du Maréchal Juin jusqu'à la rue Buchelay
- Rue de Buchelay jusqu'à la limite de la ligne de chemin de fer de Paris au Havre
- Limite ligne chemin de fer de Paris au Havre jusqu'au boulevard Sully
- (Boulevard Sully)

Secteur 2 : Les Garennes

- Zone d'extension de 18 ha à l'ouest du boulevard Sully
- Parcelles section AS 22 - 23 - 24 - 16 en partie - 21 à créer